

P-05-2024



Postulat pour relancer le projet de réaménagement des Jardins Familiaux et la renaturation du cours d'eau.

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Le Conseil Communal a reçu un courrier du « Bureau des Jardiniers » daté du 26 mai 2024 dont nous avons eu lecture lors du Conseil du 17 juin 2024 concernant le refus du préavis 14-2023 concernant le réaménagement des jardins familiaux.

Nous demandons au Conseil Communal d'y répondre par l'entremise de ce postulat. Nous souhaitons également que le Bureau réponde aux auteurs du courrier en les informant des actions entreprises en réaction à leur lettre.

Le besoin de rénovation des jardins, les problèmes de constructions illégales, d'absence de cultures potagères au profit d'aménagements de détente, le non-respect des exigences cantonales en termes de protection des eaux et de la forêt ainsi que la protection en cas de crue demandent une réponse. En partie par devoir citoyen, en partie pour respecter le cadre légal.

Il nous semble toujours opportun en termes de coûts et de planification de procéder à la renaturation du ruisseau de Broye et à la rénovation des jardins dans le cadre d'un même projet. Ainsi nous demandons que la Municipalité revienne avec un projet qui tienne compte des remarques qui ont mené au refus du préavis.

Nous déposons le présent postulat en demandant au Conseil de le renvoyer à une commission qui pourrait définir une liste de souhaits pour le futur projet et permettre une amélioration significative de la situation de cette importante parcelle communale.

Théo Milliez

Adèle Garn

Olivier Amblet